

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no. 204 « Equipement en supports et abris vélo – route de St-Cergue »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 204 s'est réunie le jeudi 10 mars 2011.

Etaient présents : Mmes Bernadette Nelissen, Katja SCHWARZ (présidente), Doris Uldry, Christine Vuagniaux (rapporteuse), MM Alexandre Demetriades, Petr Lukas et Philippe-Jean PERRET.

La commission a entendu Mmes Elisabeth Ruey-Ray, Municipale, et Naïma Mameri-Khiat (Office de la mobilité).

Avec cette nouvelle installation, le nombre de places de parc vélos au nord de la gare sera de 309, soit le double d'aujourd'hui. Le but est de passer à 600 avec la station vélos complète. Les supports pourront être déplacés lors des réaménagements de la place. Les couverts ont été choisis bon marché, car ils ne peuvent être que difficilement déplacés. Chaque abri sera éclairé. Pour des raisons de sécurité, nous avons demandé de vérifier que les abris soit bien éclairé dans cette zone un peu sombre, quitte à installer des lampadaires. De plus, il faut pouvoir distinguer les cadenas. Des parois latérales et des casiers pour casques n'ont pas été prévus pour des raisons d'esthétique et de coût.

Le parking avec le vélo suspendu par la roue n'a pas été prévu, bien qu'il économise de la place au sol : il faut de la force pour hisser son vélo, tout en ayant le risque de le détériorer. Le parking entièrement au sol est le seul convivial.

Les recommandations de l'office fédéral des routes de 2008 précise que la responsabilité du stationnement des vélos incombe aux communes et non aux CFF. Dans ce même rapport, il est précisé que 5 à 8% des voyageurs arrivent à la gare en vélo.

Des supports et abris vélos pour les gares de l'Asse et Vuarpillière concernent le Conseil Régional, bien que Nyon désire favoriser le parking des voitures en périphérie de la ville.

Malgré ces nouvelles installations, il y aura encore de la place pour la roulotte-bar.

D'autres places seront installées côté gare sud en 2012. Des études sont en cours. Il est vrai que ce projet est provisoire en attendant l'aménagement de l'entier de la place de la gare. D'autres projets suivront donc. C'est pourquoi ces installations ont été choisies pour pouvoir être déplacées. Mais cela répond à un besoin réel et urgent, car le plan du quartier Martinet devrait être réalisé seulement en 2015.

Il est à remarquer que les nouveaux parcs à vélos installés l'an passé ont été très occupés cet hiver. Le nombre de cyclistes a donc augmenté.

Les CHF 2'000.-- du budget pour l'entretien des équipements représente une moyenne annuelle des frais de maintenance des supports et du nettoyage des abris.

Conclusion

La commission soutient unanimement ce projet et en reconnaît le besoin important, mais pas forcément urgent. Toutefois, elle regrette vivement le manque de vision générale du quartier de la gare et le côté provisoire de ces installations.

La commission aimerait souligner l'importance d'avoir rapidement plus des voies destinées aux vélos, pour stimuler et sécuriser l'utilisation des vélos dans notre ville. Un travail d'inventaire du réseau cyclable et de la mobilité douce a d'ailleurs été fait par un bureau technique en février 2011, à la demande de l'Office de la mobilité.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON,

Vu le préavis No 204 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 139'000,- TTC pour l'équipement de la zone 20km/h du bas de la route de St-Cergue en supports et abris vélos

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 139'000,- TTC pour financement de l'équipement de la zone 20 km/h du bas de la route de St-Cergue en supports et abris vélos
2. le montant de CHF 139'500,-- TTC sera porté au compte 9143.20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.
3. dès l'année 2012, le montant de CHF 2'000,-- TTC pour l'entretien des équipements de la zone 20 de la gare sera inscrit au budget régulier de l'Office de la mobilité.

Nyon, le 18 mars 2011

Les commissaires:

Bernadette Nelissen
Katja Schwarz, présidente
Doris Uldry
Christine Vuagniaux, rapporteuse
Alexandre Demetriades
Petr Lukas
Philippe-Jean Perret